

sous-comités chargés de recueillir les souscriptions dans les départements se forment sur tous les points de notre territoire. Mais l'organisation de ces comités ayant entraîné de longs retards, M. Lambert n'a pu visiter encore toutes les villes où il est attendu.

En présence de cette situation, le Comité de patronage a dû laisser la souscription ouverte au-delà de l'époque primitivement fixée : il faut que l'expédition au Pôle-Nord soit l'œuvre de la France entière. Toutefois le comité est prêt à tenir ses engagements premiers et à rembourser les souscripteurs qui regretteraient d'être associés à ses projets.

Lorsque les derniers comités auront été installés, des mesures seront immédiatement prises pour l'achat et l'équipement du navire. Le départ des expéditions allemande et suédoise ne diminue en rien les chances de réussite non plus que l'importance de l'expédition française. Ce départ doit, tout au contraire, être pour nos compatriotes une incitation de plus à soutenir activement une entreprise dont le succès ajoutera à la gloire de notre pays, et dont l'honneur se fera sur ceux qui l'auront rendue possible.

FAITS DIVERS

Une tentative d'assassinat vient d'avoir lieu sur le chemin du Nord. Le Journal d'Amiens rapporte en ces termes cet événement :

Un négociant en chaussures de Rouen, après avoir passé la journée d'hier à Amiens, où il était descendu, Hôtel de l'Université, attendit au Café de l'Est le train de midi pour Paris, et partit à cette heure dans un compartiment de secondes, où il se trouva seul tout d'abord. Mais on était à peine en marche qu'un individu monta dans le compartiment en escaladant le wagon à contre-voie et s'installa à côté du voyageur. A l'arrivée à Breteuil, ce voyageur fut trouvé tout ensanglanté ; on s'empressa de lui donner des secours et de le faire descendre, et l'on recueillit de sa bouche une déclaration de laquelle il résulte qu'il s'est vu attaquer, aux bords d'Ailly-sur-Noye, par son compagnon de voyage improvisé, qui se jeta sur lui avec un dard caché dans le manche d'un parapluie. Quoique saisi à l'improviste, et malgré de graves blessures, le voyageur se défendit si vigoureusement que l'assassin s'enfuit et s'aida sur la voie pendant que le train courait encore. Le chef de gare de Breteuil, M. Petit, qui dans cette circonstance a fait preuve d'autant d'intelligence que de présence d'esprit, demanda au blessé le signalement de l'assassin, et en avisa immédiatement par le télégraphe le chef de la gare d'Ailly, qui lui répondit que ce signalement se rapportait à celui d'un individu qui venait de prendre un autre train se dirigeant vers Paris.

On attendit avec anxiété l'arrivée de ce convoi à Breteuil, et l'on ne tarda pas à voir à l'une des portières l'assassin présumé qui, avec le plus grand sang-froid, tournait la tête du côté de la gare. Invité à descendre, cet homme fut aussitôt gardé à vue dans une des salles d'attente. Pendant qu'on allait chercher la justice, il avisa un de ses gardiens et lui remit un pistolet chargé en lui disant : « Tu as l'air d'un bon tireur, va jeter cette arme dans un trou. » Le pistolet, comme on le pense bien, ne fut pas dissimulé, et l'assassin, car c'était bien lui, ne tarda pas à entrer dans la voie des aveux ; il reconnut qu'il était monté dans le compartiment avec l'intention de dépouiller le voyageur qu'il croyait être muni d'argent.

L'identité de cet homme a été constatée : c'est un nommé Dajet, ancien commissionnaire aux bagages dans l'intérieur de la gare d'Amiens, et remercié récemment. La Compagnie a fait installer le blessé dans le meilleur hôtel avoisinant la gare, et elle a mandé sans délai M. le docteur Josse, d'Amiens, en mettant à sa disposition un train spécial pour Breteuil. Les blessures, comme nous l'avons dit plus haut, paraissent présenter beaucoup de gravité. M. le procureur général d'Amiens et M. l'ingénieur du contrôle ont été avisés sans délai, et on a prévenu également le parquet de Clermont, qui a commencé l'instruction de l'affaire.

On écrit d'Assen à l'Echo du Parlement belge : « Un triste événement est arrivé à Dwingele. Le médecin de cette commune était sujet de de fréquents maux de dents et avait pris l'habitude de recourir au chloroforme chaque fois que la douleur l'empêchait de dormir. Une de ces dernières nuits, il employa son remède accoutumé, mais à une dose trop forte. Le matin, quand on voulut le réveiller, il était mort depuis plusieurs heures.

On écrit du Mont-d'Or : « Dimanche dernier, un événement bien douloureux est venu jeter la consternation dans la commune de Jougne. M. Binivignat, Cyprien, premier ouvrier treffleur aux forges de MM. Vandel et Cie, à la Ferrière, fit faire, à deux heures de l'après-midi, l'ascension du Mont-d'Or à sa famille et à quelques parents qui étaient venus lui rendre visite.

Du côté de la Ferrière, le Mont-d'Or se termine sur une grande longueur par des rochers perpendiculaires qui ont de la base au sommet plus de 169 mètres d'élévation. Binivignat et sa famille étaient arrivés au point le plus culminant et admiraient la magnifique panorama qui se développait devant eux, soit du côté de la France,

soit du côté de la Suisse, lorsque le premier, voulant cueillir quelques branches d'une espèce de thé qui croît dans les rochers de nos montagnes, s'éloigna du groupe et s'avança sur le bord du rocher pour se livrer à ses recherches. Il est probable qu'absorbé par cette occupation, il s'approcha trop près du bord et qu'un faux pas le précipita dans l'abîme sans qu'il ait pu prononcer le moindre cri.

Quand plus tard sa famille désolée eut retrouvé son cadavre, elle put constater malheureusement que la mort avait dû être instantanée et que par la violence du choc, le cadavre avait été rejeté à plus de 60 mètres de l'endroit de la chute. M. Binivignat laisse une veuve et trois enfants. Il jouissait de l'estime de ses patrons, de ces compagnons de travail et de ceux qui le connaissaient. Sa mort tragique a causé un véritable deuil dans le pays.

Le sieur C... porteur aux Halles, demeurant rue Piroette, possédait un verre de grande dimension, semblable aux verres-à-cadre allemands, et tenant un litre et demi de liquide. Il le portait toujours avec lui. Avant-hier soir, se trouvant avec quelques amis, il paria qu'il boirait deux fois de suite le contenu de ce verre plein de cidre sans reprendre haleine ; la gageure fut acceptée, et C... l'exécuta immédiatement.

A peine eut-il achevé d'absorber le liquide qu'il fut pris d'une sorte de suffocation. Il sortit dans la rue, espérant que le grand air et la marche dissiperait cette indisposition ; mais le mal augmenta au point qu'il s'affaissa ; il fallut le remonter chez lui, et, malgré les soins qui lui furent prodigués, il succomba après plusieurs heures sans avoir repris connaissance.

Il y a quatre jours, peu d'instants après que l'Empereur et l'Impératrice, qui affectionnent particulièrement le salon Chinois du palais de Fontainebleau, venaient de le quitter pour se retirer dans leurs appartements, le lustre d'un poids énorme, a brisé ses attaches et s'est effondré sur le parquet, qu'il a à demi défoncé.

A un récent banquet d'architectes, un de ces messieurs, proche parent de Calino, termina son toast par cette sorte :

« Vous avez beau dire, l'architecture des Grecs et des Romains n'usurpera jamais. On sent-ils, je vous le demande, ces édifices modernes qui ont résisté à l'action destructive des ans aussi longtemps que les monuments des anciens ? »

La REVUE DU MONDE CATHOLIQUE, RECUEIL POLITIQUE, SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE, paraît le 10 et 25 de chaque mois par numéro de 160 pages, soit quatre grands et beaux volumes in-8° avec tables, de 960 pages chacun par année.

SOMMAIRE DE LA DERNIÈRE LIVRAISON : Notre-Dame de Lourdes (4^e article) Henri Lasserre. — Les Filles de Jacques II. Anne (fin) M. de Romont. — Virginia ou Rome sous Neron (2^e article) J.-M. Villefranche. — La Serbie, Armand Ravelet. — Les Templiers (1^{er} article) L. de la Halle. — Revue de la quinzaine, Eugène Vanilot. — Chronique littéraire, Oscar Havard.

PARIS ET DÉPARTEMENTS : Trois mois 9 fr. — Six mois 17 fr. — Un an 32 fr. — Un numéro 1 fr. 50. Pour les abonnements de province perçus à domicile, 1 fr. en sus. On s'abonne : A Paris, chez Victor Palmé, libraire-éditeur 25, rue de Grenelle-Saint-Germain ; à Roubaix à la librairie J. Schoux, rue Nain 1.

COMPAGNIE UNIVERSELLE CANAL MARITIME DE SUEZ

OBLIGATIONS AVEC LOTS autorisées par la LOI SPÉCIALE du 4 juillet 1868.

Emission de 200,000 obligations avec lots POUR LE COMPLÉMENT DE l'emprunt de 100 millions

En exécution de la décision prise le 1^{er} août 1867 par l'assemblée générale des Actionnaires, autorisant l'émission d'un emprunt de Cent Millions, et en vertu de la loi spéciale du 4 juillet 1868, accordant à la Compagnie le droit de créer des lots jusqu'à concurrence de Un Million de francs, la Compagnie du canal maritime de Suez continue l'émission du solde de son Emprunt de Cent Millions.

En conséquence, elle délivre, dès ce jour, des Obligations jouissant des avantages ci-après :

Elles sont au porteur ou nominatives, et seront cotées à la Bourse. Elles produisent un intérêt annuel de 25 francs, payable par semestre, les 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque année, sans charge ni retenue. Elles sont remboursables au 30^{er} septembre, par tirages au sort trimestriels, à 500 fr. ou par l'un des lots ci-après :

Le 1^{er} numéro sortant sera remboursé par 150,000 francs.
Les 2^{es} et 3^{es} par 25,000 francs. 50,000
Les 4^{es} et 5^{es} par 5,000 francs. 10,000
Et les 20 suivants par 40,000 francs.
Ensemble 250,000 francs tous les trois mois.

SOIT LOTS : Un Million de francs par an. Le 1^{er} tirage aura lieu le 15 septembre prochain. Le 2^e tirage le 15 décembre 1868, et ainsi de suite de trois en trois mois.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION : Soit 293 fr. 75 c. en un seul paiement.

SAVOIR : 300 fr. prix de l'obligation, jouiss. 1^{er} juillet 1868, pour intérêts pré-comptés du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre 1868. NET ÉGAL : 293 fr. 75 valeur du 1^{er} octobre 1868.

Soit 300 fr. en trois paiements, SAVOIR : 100 fr. en souscrivant, 100 du 1^{er} au 10 novembre 1868. 100 du 20 au 31 mars 1869. 300 fr. valeur du 1^{er} octobre 1868.

Les obligations qui seront souscrites en trois termes seront représentées par des certificats nominatifs, jusqu'à entière libération.

A défaut de versements des termes échus dans les délais fixés, les souscripteurs en retard seront passibles d'un intérêt à 9 p. 0/0 des sommes restées en souffrance, et il sera loisible à l'Administration de frapper le titre de déchéance et de le faire vendre, sans mise en demeure préalable. Cette vente aura lieu à la Bourse de Paris, par le ministère d'un agent de change, pour le compte et aux risques et périls du retardataire.

Toute obligation, tant ancienne que nouvelle, qui, au moment des tirages, sera en retard d'un ou de plusieurs versements, ne pourra profiter du bénéfice de ces tirages. En conséquence, dans le cas où le sort la désignerait pour le remboursement, elle n'aurait droit qu'à la simple restitution de la somme versée.

On souscrit : A Paris, au siège de la Société, boulevard Haussman, 18, (Square Clary, n^o 9). A Alexandrie, à l'agence supérieure de la Compagnie ; Et dans les départements, aux Succursales de la Banque de France, pour les sommes de 100 fr. et au-dessus.

On peut souscrire par correspondance. Les lettres de souscription devront être adressées au domicile de la Compagnie, à Paris, accompagnées du montant du 1^{er} versement.

La souscription sera close dès que les demandes excéderont le nombre des titres restés disponibles et les réductions ne porteront que sur celles de la dernière journée. N. B. — Toutes les obligations souscrites antérieurement et entièrement libérées participeront aux bénéfices résultant des lots.

Dépêche commerciale

Liverpool, jeudi 9 juillet. Marché calé sans changement. Ventes 10,000 balles. Middling louisians 44 1/2. — Smith, Robert, Franke et Cie.

COURS DE LA BOURSE

Du 9 Juillet 1868

Librairie J. REBOUX, rue Nain 1, Roubaix.

TRESOR DE LA MAISON

par la comtesse de Bassanville. PRIX : 4 fr. 50.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

PUBLICATIONS DE MARIAGES. Du 5 juillet. — Dupire Edouard, architecte, et Rozan Marie, sans profession. Delgrange Florimond, tisserand, et Norvais Léonie, tisserande. Noclin Charles-Louis, tisserand, et Nitte Marie, soigneuse. Cochetan Emile, fleur, et Favorel Sophie, soigneuse. Prud'homme Edmond, tisserand, et Ri-delle Léopoldine, tisserande. Delatre Pierre André, ourdisseur, et Cuvellier Martine, couturière. Vanlerberghé Ignace, mécanicien, et Obie Malvina, journalière. Dubamel Louis, cultivateur, et Bonte Clémence, sans profession. Huyghe Théodore, tisserand, et Spittaet Marie, ménagère. Martinet Michel, peintre, et De Bouver Ida.

De Bruyckere Léon, forgeron, et Vanweydevelt Marie, veuveuse. Dekimpe Jean, briqueteur, et Vanovervelt Séraphine, soigneuse. Geeraerts Jean, tisserand, et Hoste Jeanne, soigneuse. Demulle Edouard, tisserand, et Leveugle Adèle, bobineuse. De Brandt Josse, tisserand, et Blanche Gilaine, tisserande. Hoornaert Adolphe, tisserand, et Pluquet Philomène, soigneuse. Lafaux Frédéric, négociant, et Masson Justine, sans profession. Kerckhove Jean, fleur de lin, et De Manlaenere Clémence, tisserande.

MARIAGES.

Du 6. — Delannoy Achille 25 ans, fleur, et Desplechin Romane, 25 ans, journalière. Dhaene Pierre, 36 ans, tisserand, et Vandermersch Séraphine, 46 ans, journalière. Roy Léopold, 23 ans, lamier, et Lepers Henriette, 34 ans, bobineuse. Deleplanque Pierre, 44 ans, tisserand, et Lemoir Angélique, 35 ans, ménagère. Daemont Jérôme, 29 ans, tisserand, et Ingels Alexandrine, 27 ans, journalière. Vanhaele Bernard, 39 ans, teinturier, et Hennejeune Colette, 43 ans, servante. Leman Charles, 31 ans, fleur, et Frère Virginie, 34 ans, rattacheuse. Franchomme Charles, 34 ans, emballer, et Bossu Léonie, 30 ans, servante. Allouis Eugène, 31 ans, fleur, et Berra Philomène, 28 ans, tisserande. Pensaert Pierre, 24 ans, cordonnier, et Dewagier Stéphanie, 24 ans, tisserande. Camus Jules, 22 ans, peintre, et Laurent Catherine, 20 ans, peigneuse.

DÉCÈS.

2 juillet. — Albert Ernest Callean, 2 ans, rue de la Fosse-aux-Chènes. Camille Floré Wattel, 3 ans, rue du Grand Chemin. Marie Louise Boutens, 1 an, rue Saint-Antoine. François Joseph Couturier, 4 an, rue de Lille. Cécile Marie Dhalluin, 3 ans, Hôpital. Alexandre Emile Farvacque, 4 mois, Bas-de-l'Enfer. Chrystoline Nys, 49 ans, ménagère, épouse de François Codron, rue de Courtrai. Georges Delhaef, 3 mois, rue de l'Hermitage. 4 juillet. — Pierre François Spriet, 70 ans, cultivateur, époux d'Amélie Pinquel-Barbeux. Charles Verlyen, 7 mois, rue Degréme. François Frédéric Petit, 1 mois, rue du Moulin-Bernard. Florentine Cordonnier, 64 ans, ménagère, épouse de Philippe Chrétien, Fontenoy. Justine Marie Grandsart, 6 ans, Hôpital. 5 juillet. — Joséphine Désirée Langlois, 46 ans, sans profession, épouse de Pierre Fayet, rue du Parc. Henri Corcelius, 26 ans, cordonnier, Hôpital. 6 juillet. — Sabine Noctain, 53 ans, ménagère, épouse de Leger Lambrecht, Cul-de-Four. Dewasière (présenté sans vie), rue du Moulin-Brûlé. André Ferdinand Verduyssen, 2 mois, Fontenoy. 7 juillet. — Edouard Louis Guilbert, 1 an, rue de l'Hermitage. J.-B. Delescluse, 1 an, Fontenoy. César Dubus, 3 mois, sentier du Crêchet. Rose Cécile Disère, 50 ans, couturière, épouse de Pierre Lelen, Grande-Rue. Jules Lesaffre, 35 ans, voiturier, Hôpital. 8 juillet. — Norbert Alexandre Petit, 3 mois, rue St-Éléuthère.

NAISSANCES.

3 juillet. — Alfred Emile, fils d'Alfred Sy et de Léonie Mazure. 6 juillet. — Marie Célestine, fille légitime de Charles Nollet et de Marie Cosment. Joseph Henri, fils légitime de Carlos Tallieu et de Marie Mathys. Elisa Sophie, fille légitime de Charles Lerisson et de Anne Lefebvre. Jules, fils légitime de Pierre Houlet, et de Marie Vignon. Polymère Elvire, fille légitime de Pierre Vandembroucke et d'Éugénie Gardeur. Léon Félix, fils légitime de Victor Delebeuve et d'Adeline Grouillon. Dominique, fils légitime de Paul Jooris et d'Antoinette Van Hecke. Rosalie, fille légitime d'Auguste Speleers et de Bloume Oberhaes. 7 juillet. — Aline Marie, fille légitime de Charles Carton et de Julie Hauvel. 8 juillet. — Elise, fille légitime de B. Debonnet et de Victorine Pourrain. Julie, fille légitime d'Alexandre Lecerq et de Sophie Seroulle. Flore, fille légitime de Jean Mourissot et de Joséphine Galleux. Marie Thérèse, fille légitime de Jules Willen et de Clémence Gautier. Henri, fils de Carlos Hélin et de Léonie Cocheteur. Julie, fille légitime de Emmanuel Wollet et de Julie Mantoux.

LAINES.

Hanovre, 30 juin. — Il a été importé hier 1,000 ct. Le marché est calme. Les bonnes laines valent 60 à 65 sh.; moyennes, 40 à 45 sh.; et ordinaires 34 à 40 sh.

Charkow, 26 juin. — La foire aux laines de Troïski est terminée. Il a été vendu 170,000 pouds laines crues, de 11 à 12 R. 25 et 80,000 pouds laines nettoyées, de 11 à 12 R. et 5,000 pouds laines lavées, de 20 à 22 R. par poud. Il est resté invendu 15,000 pouds laines nettoyées. Les principaux acheteurs étaient des fabricants de Moscou et de Saint-Petersbourg. Pour l'exportation vers l'étranger il ne s'est vendu que 400 pouds laines nettoyées et lavées.

Hildesheim, 27 juin. — A la foire qui s'est terminée hier, il avait été apporté 9,078 ct. laines. Parmi ceux-ci, il y avait environ 1,000 qtx vieille marchandise et 200 qtx laines coloniales de longue-strie; le restant provenait d'éleveurs de moutons de la province de Hanovre et des districts environnants de Brunswick. Les principaux acheteurs étaient des fabricants allemands du Zollverein; toutefois, il y a quelques achats ont également été conclus par des fabricants français, hollandais et belges. Les affaires ont débuté à une réduction de 8 à 14 rth. par quintal sur les prix de l'année dernière, de sorte qu'on a payé pour fines laines jusqu'à 88 rth. et pour laines coloniales jusqu'à 34 rth. par quintal (110 lb.). Les producteurs s'étaient généralement soumis à cette baisse, les transactions se sont promptement ranimées, et le troisième jour de la foire, presque la totalité était vendue.

Königsberg, 26 juin. — La température, par continuation belle, a permis une préparation hâtive des laines et par suite l'ouverture de la foire a eu lieu cette année plutôt qu'à l'ordinaire. La quantité totale apportée au marché s'est élevée à environ 19,000 qtx, soit 4,000 qtx de moins que l'année dernière. Les prix ont été très-déprimés; la baisse, au début de la foire, était de 4 à 6 rth. et dans quelques cas même à 12 et 14 rth. par quintal. Le rendement de la toison dans la province, tant à cause de l'humidité de l'an dernier que par suite de mauvais conditionnement des fourrages, a été de 20 0/0 en dessous de celui de 1867. Les arrivages étaient, à quelques exceptions près, de qualité moyenne. De la quantité importée environ les 3/4 ont été vendus jusqu'ici. Le restant trouvera également preneurs, si les vendeurs, en présence des circonstances actuelles, veulent se soumettre aux prix offerts par les acheteurs.

Castel, 29 juin. — 4,000 qtx laines ont été apportées à notre foire; toutefois, de nouveaux arrivages sont encore attendus. Le lavage est assez déficieux. Qualités ordinaires, payées 32 à 40 lb. Les affaires sont peu importantes jusqu'ici.

Brou, 1^{er} juillet. — Moins de laines ont été apportées à notre foire que l'année dernière.

Le conditionnement était généralement mauvais; laine maigre et de peu de stature. Il y avait sur notre champ de foire environ 150 voitures contenant ensemble 6,000 quintaux, composés de laine fine et de laine commune, dite porcheronne.

On a payé pour la laine fine, généralement plus demandée, de 116 à 118 rth. par quintal, et de 1 fr. 40 à 1 fr. 70 pour la laine commune.

En laine d'agneau, il n'y avait que 2,000 quintaux environ; qu'on a trouvés pressés, de 116 à 118 rth. par quintal.

En somme, notre foire donne 500 de baisse sur les cours de l'an dernier à pareille époque. Halbröck, 1^{er} juillet. — Notre marché aux laines a été faiblement approvisionné, ce qui n'a pu être attribué à la tenue calme de certains marchés de l'intérieur. Il y avait assez peu d'acheteurs sur place, et on a payé les laines battées de 105 à 112 sh., moyennes, de 90 à 100 sh.; ordinaires battées, de 75 à 85 sh.; laines de campagne, de 70 à 75 sh.; et qualités mélangées, de 60 à 70 sh.

Dijon, 27 juin. — Il est venu quelques voitures de laines à notre marché (laines lavées à nos), mais les prix ne sont pas encore établis; on a payé ces quelques lots 3 fr. 30 à 4 fr. 10 le kil. Dans la quinzaine, les transactions commenceront. La semaine prochaine, on ira visiter chez les fermiers les lots de laines, puis ensuite les achats commenceront.

Châteaurenault, 1^{er} juillet. — Bon approvisionnement de laine; celle-ci s'est vendue de 55 à 70 c. en suite, suivant qualité, le demi-kilog. Châlons-sur-Marne, 27 juin. — Notre marché aux laines s'est passé sans animation dans les prix de 4 fr. 80 à 5 fr. pour nos bonnes laines de campagne. Coblenz, 2 juillet. — Jusqu'à maintenant, on a vendu les 2/3 de l'approvisionnement total du marché à des prix en baisse de 5 à 6 sgr par liv. sur les prix de l'année dernière. On paye depuis 40 lb. jusqu'à 45 sgr par liv. suivant qualité et conditionnement.